

UE élargie. En ce qui concerne Agenda 2000, le gouvernement suit les plans de réforme de la politique agricole commune et leurs implications pour les exportations canadiennes dans l'UE et dans des pays tiers.

Les relations commerciales entre le Canada et l'UE sont gérées dans le cadre des accords de l'OMC et de l'Accord cadre bilatéral de 1976 pour la coopération commerciale et économique, qui a établi une structure de comités consultatifs. Le *Plan d'action Canada-UE* de 1996 définit des lignes directrices pour la substance de la relation, avec toute une série d'ententes communes dans le cadre d'organismes multilatéraux et sur un plan bilatéral. Ces ententes comprennent la conclusion de quatre accords bilatéraux (coopération douanière, équivalence vétérinaire, reconnaissance mutuelle des pratiques d'évaluation de la conformité aux normes et loi sur la concurrence), la coopération statistique, les normes et les questions de réglementation, les contacts entre entreprises et les initiatives communes dans l'OMC dans des domaines tels que le commerce et l'investissement, la concurrence, les adhésions et les services.

La mise en œuvre du Plan d'action progresse régulièrement. De nouveaux accords bilatéraux ont été conclus (voir section suivante). Le 17 décembre 1998, le Canada et l'EU ont convenu de poursuivre l'Initiative commerciale Europe-Canada (ICEC). Dans le cadre de l'ICEC, les deux parties ont pris un bon départ pour le développement des contacts et du dialogue entre entreprises, en particulier dans le secteur des PME. Le Canada joue depuis longtemps un rôle actif dans la promotion du commerce transatlantique. Il est engagé dans des consultations étendues sur le programme de commerce multilatéral et explore les possibilités de développement de nouvelles initiatives bilatérales axées particulièrement sur les domaines des normes et de la coopération réglementaire. Statistique Canada et Eurostat continuent de travailler sur un projet qui contribuera à éliminer les divergences entre les données canadiennes et européennes sur le commerce.

Résultats obtenus en 1998

- Signature et mise en œuvre de l'ARM Canada-UE sur l'évaluation de conformité pour les produits réglementés, en mai 1998, ce qui réduira les coûts et facilitera l'accès au marché européen pour les producteurs canadiens d'équipement pour terminal de télécommunications, de matériel informatique, de matériel électrique, d'appareils médicaux, de produits pharmaceutiques et de bateaux de plaisance.
- Signature en décembre 1998 d'un accord sur l'équivalence vétérinaire (exigences de santé applicables au commerce des animaux, du poisson et de leurs produits), qui fournira un mécanisme pour la reconnaissance mutuelle d'équivalence des exigences canadiennes et européennes d'inspection et de certification.
- Signature en décembre 1998 d'une modification de l'Accord Canada-UE sur la coopération scientifique et technologique, pour étendre la portée de l'Accord d'une liste de neuf secteurs spécifiques à tous les secteurs, y compris la biotechnologie.
- Signature en décembre 1998 d'un accord permettant les recherches coopératives par des consortiums canadiens et européens dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.
- Achèvement de négociations en vue d'un accord permettant les échanges d'information et la coopération entre les autorités canadiennes et européennes dans le domaine de la politique de la concurrence et des lois sur la concurrence.
- Modification par l'UE, en novembre 1998, de son régime d'importation de grains pour permettre la réduction des droits de douane sur les qualités inférieures de blé dur canadien.
- Réduction, le 1^{er} janvier 1999, des droits de l'UE sur les excédents de contingent de papier journal, de 3,5 à 2,5 p. 100.

Priorités du Canada en 1999

Les exportateurs canadiens intéressés par le marché de l'UE vont bénéficier de l'amélioration de l'accès résultant de la mise en œuvre continue des accords de l'OMC et des accords bilatéraux cités ci-dessus, qui vont au-delà des exigences de l'OMC. Cependant, une série d'obstacles s'opposant au commerce dans l'UE préoccupe encore le Canada, en particulier dans les secteurs de l'agriculture et des ressources naturelles et dans celui des produits pharmaceutiques. Les questions prioritaires sont détaillées ci-dessous; elles comprennent l'accès pour les céréales, l'approbation de colza canola génétiquement modifié, les restrictions à l'exportation de suif, l'étiquetage écologique, les normes et appellations vinicoles, les droits de douane sur les crevettes, le poisson, les fruits de mer et l'aluminium, l'accès pour l'amiante chrysotile, le bois d'œuvre résineux non traité et la viande de boeuf produite avec des hormones de croissance.